

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 28 juillet 2009

Date de convocation : le mardi 21 juillet 2009

L'An deux mil neuf, le mardi 28 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'AIGURANDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal COURTAUD, Maire.

Etaient présents : MM. COURTAUD, Mme DARCHY, M. RAFFINAT, M. BOUSSAGEON, Mme MICAT, MM. DURIEUX, MAINGAUD, HERAULT, PICAUD Ph., PICAUD L., Mmes LAURIEN, GOUNEAU, YVERNAULT, M. SOHIER, Mmes GIRAUDET, AULET formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. MAILLIEN et Mmes ROBISSON, PENIN

M. MAILLIEN a donné pouvoir à Mme YVERNAULT
Mme DARCHY a été désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DU POS : approbation du projet

Madame Laurien ne participe pas à la délibération.

Considérant qu'il y a lieu de créer un sous-secteur NCy dédié aux activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services et que la modification du POS, telle qu'elle est présentée au conseil municipal, est prête à être approuvée, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité, d'approuver le dossier de Modification du POS tel qu'il est présenté au Conseil Municipal ;

Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ; que le document approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture et que la présente délibération deviendra exécutoire :

- Dans un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au POS, ou dans le cas contraire, à la date de la prise en compte des ces modifications ;
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

DESIGNATION D'UNE ROSIERE

Conformément aux dispositions testamentaires de Madame Veuve PÉRIGOIS, en date du 2 juin 1895, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrondir le legs de Madame Veuve PÉRIGOIS à 250 € pour la Rosière et vote une somme de 125 € pour chacune des demoiselles d'honneur, soit la somme de 500 € à prélever article 6714 du budget communal.

- **DESIGNE** Melle Adélaïde LAMBERT, demeurant à Aigurande, 12 avenue de Verdun, comme Rosière, Melles Amandine MOREAU, demeurant à Aigurande, Le Petit Pontet et Lisa CALIAN, demeurant à Aigurande, Vivier, comme demoiselles d'honneur.

INFORMATISATION DE LA MEDIATHEQUE : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un nouveau plan de financement de l'informatisation de la médiathèque compte tenu du montant de la subvention proposée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sur des crédits alloués par l'Etat.

Ce nouveau plan de financement s'établit comme suit :

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| ETAT | 1314.00 € (35%) |
| DEPARTEMENT (FAR) | 751.00 € (20%) |
| DEPARTEMENT (Fonds bibliothèque) | 751.00 € (20%) |
| AUTOFINANCEMENT COMMUNAL | 939.00 € (25%) |

3755.00 € HT

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le plan de financement actualisé proposé.